



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipements : Indre-et-Loire

Question écrite n° 8850

Texte de la question

M Jean Proveux interroge M le ministre des transports et de la mer sur les projets de fermeture des points de vente « fret » dans la région SNCF de Tours. Cette décision, qui vient d'être annoncée par la direction régionale de la SNCF sans aucune concertation ni information préalable, concernerait la fermeture totale de 23 gares et de 12 débords. Le nombre important des fermetures prévues constitue une menace considérable pour l'avenir du réseau ferroviaire de la région Centre. Ces mesures sont par ailleurs contradictoires avec la volonté d'une véritable politique locale de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître la position du ministère sur ces projets et si une réflexion associant les collectivités territoriales et la SNCF est envisagée sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Les dispositions du cahier des charges de la SNCF, relatives au transport de marchandises, confèrent à l'établissement public la liberté d'apprécier, dans le cadre de son autonomie de gestion et en fonction des objectifs d'équilibre de ses comptes, les voies et les moyens de ses prestations, pourvu que celles-ci répondent aux besoins de sa clientèle. Conformément à ces dispositions et à la suite d'études portant sur les points de desserte à très faible trafic, la région SNCF de Tours a décidé de modifier dans certains cas les moyens mis en œuvre pour assurer ses prestations, notamment en organisant, dans des conditions négociées avec sa clientèle, des services routiers terminaux desservant à domicile les clients. Le recours à ces services routiers, qui autorisent une plus grande souplesse de prestations, permet à la SNCF de continuer à assurer des trafics diffus dans des conditions moins coûteuses qu'une desserte ferroviaire de bout en bout. La SNCF a informé les représentants des collectivités locales concernées de ces modifications au cours du mois de janvier 1989. Il convient de relativiser l'impact des décisions prises sur l'activité ferroviaire régionale, sachant que cette reorganisation porte sur environ 15 000 tonnes sur les 5 millions de tonnes acheminées par la région SNCF de Tours.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8850

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 440